



Préparez votre
retraite tout en
réduisant vos impôts

VELVET PERP[®]

Vous souhaitez maintenir votre niveau de vie à la retraite ? Vous recherchez une solution durable pour réduire vos impôts ? Predictis vous propose une solution qui permet d'atteindre ce double objectif : le contrat VELVET PERP.

LES + DE VELVET PERP

En épargnant sur VELVET PERP, vous vous constituez progressivement un complément de retraite.

Chaque année, vous déduisez le montant des versements que vous effectuez sur votre contrat de votre revenu imposable, dans la limite :

- de 10% de vos revenus professionnels nets de l'année précédente plafonnés à 8 plafonds annuels de la sécurité sociale, soit 38 616 euros en 2016* ;
- ou, si ce montant est plus favorable, de 10% du plafond de la sécurité sociale de l'année précédente, soit 3 861 euros en 2016*.

À la retraite, votre complément de revenu sera imposable dans la catégorie des pensions et retraite.

Un avantage
fiscal
incontournable

La flexibilité de ses formules d'allocations

Le contrat VELVET PERP vous offre le **choix** entre deux formules non cumulables :
LE PILOTAGE RETRAITE, qui vous permet d'opter pour un profil d'investissement fixe dont la répartition entre les fonds **correspond à votre profil** d'investissement (Prudent, Équilibré ou Dynamique).

L'ALLOCATION LIBRE, qui vous permet de bénéficier d'une gamme d'options d'arbitrages pour vous accompagner dans la gestion de votre épargne :

- L'arbitrage « **libre** » (sur simple demande)
- L'arbitrage « **automatique** », pour sécuriser votre investissement vers les fonds euros,
- (en cas de plus-values, de moins-values ou de manière régulière)
- L'« **investissement progressif** » pour le dynamiser en investissant progressivement sur les supports en unités de compte.

LA GARANTIE PLANCHER DÉCÈS

garantit à vos bénéficiaires la compensation d'une éventuelle moins-value si vous veniez à décéder avant votre départ à la retraite, et ce jusqu'à 75 000 euros.

La sécurité de
ses garanties

Une assistance dédiée disponible à tout moment

Une assistance dédiée 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 (téléphone, e-mail, courrier) pour répondre à vos questions et vous guider en toutes circonstances : informations pratiques et juridiques sur la retraite et assistance en cas d'accident de la vie.

* sous déduction du montant des cotisations d'épargne retraite déduites des revenus professionnels.



FICHE TECHNIQUE

Préparez votre
retraite tout en
réduisant vos impôts

VELVET PERP[®]

FRAIS

Frais sur versements : 4,5 %

Frais en cours de vie du contrat :

0,96%/an sur le fonds en euros 0,96%/an
sur les supports en UC

Frais de sortie :

- Frais de gestion sur arrérages de rentes : 0%
- Indemnité de transfert : 5% de la valeur du
compte de retraite, si le transfert est demandé
au cours des dix premières années de l'adhésion,
néant au-delà de dix ans d'adhésion.

Frais d'arbitrage :

0,20% + 30 € (arbitrage « libre »)
0,00% (arbitrage « automatique »)

CARACTÉRISTIQUES

Âge minimum à l'adhésion : 18 ans

Versement libre minimum : 900 €

Versement initial minimum :

150€, 450€, 900€, 1 800€

Versements programmés minimum :

150€ par mois, 450€ par trimestre, 900€ par se-
mestre, 1800€ par an.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Le PERP constitue une formidable opportunité pour préparer votre retraite tout en réduisant vos impôts.
- L'avantage fiscal du PERP n'entre pas dans le calcul du plafonnement des niches fiscales.
- Votre plafond de déduction peut être mutualisé avec celui de votre conjoint ou partenaire lié par un Pacs, augmentant ainsi le montant de vos versements déductibles.
- Chaque année, le disponible fiscal non utilisé est reportable sur les trois années suivantes. À tout moment, vous pouvez donc bénéficier du plafond de l'année en cours et des plafonds non utilisés des trois dernières années.
- Pendant la phase d'épargne et sous certaines conditions pendant la phase de rente,

le PERP n'entre pas dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune.

→ Nous attirons votre
attention sur le fait que :

Les investissements effectués sur les supports en unités de compte proposés au titre de ce contrat son susceptibles de générer des pertes en capital, le risque de perte étant plus ou moins important selon le fonds choisi.

Ces supports ne sont pas garantis dans la mesure où ils sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendantes de l'évolution des marchés financiers.

Predictis.

Patrimoine · Retraite · Prévoyance

PREDICTIS · Société par actions simplifiée de courtage en assurances au capital de 500.000 € - Siège social : 14 rue de la Ferme 92100 Boulogne Billancourt - Tél. 01.46.10.22.50 - 411 415 565 RCS Nanterre - Code APE 6622Z- Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 001 325 (www.orias.fr). Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances - Sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout 75009 Paris (www.acpr.banque-france.fr). PREDICTIS exerce son activité, en fonction de la nature du risque, en application des dispositions de l'article L.520-1 II b du Code des Assurances (la liste des compagnies partenaires est disponible sur simple demande). Les opérations d'assurances sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts. Fiche élaborée par PREDICTIS, en application de l'article L.520-1 C.ass. Vous bénéficiez d'un droit de rétractation, d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de vos droits, question ou réclamation au sujet de vos données, adressez un mail à : dpo@predictis.com ou par courrier au Service traitement des données, 14, rue de la Ferme à Boulogne (92100). Délai de traitement : un mois. Pour toute réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), vous pouvez écrire à : CNIL 3, place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris cedex 07. Réclamation : réclamations@predictis.com ou Service Juridique : 14, rue de la Ferme - 92100 - Boulogne Billancourt - Accusé Réception sous 10 jours ouvrés et réponse sous 2 mois (en jours ouvrés). La Médiation de l'Assurance, Pôle CSCA TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 (le.mediateur@mediation-assurance.org-www.mediation-assurance.org).

